



ASSURANCE VIE

Assurance
traditionnelle

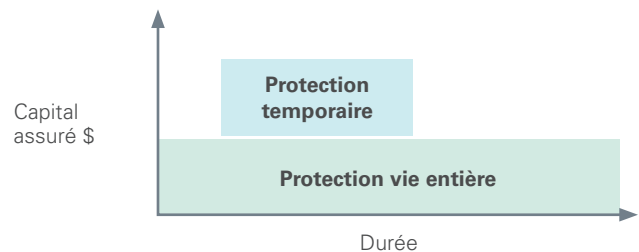
Profitez de la vie en toute quiétude



Parce que les besoins changent tout au long de notre vie, l'assurance traditionnelle comporte différents types de protections pour répondre à vos besoins évolutifs.

La plupart du temps, on sous-estime l'impact que pourrait avoir le décès prématuré d'un des soutiens financiers de la famille sur le niveau de vie quotidien. L'assurance traditionnelle, dont le capital-décès est libre d'impôt, s'avère un moyen incontournable pour procurer à vos proches le soutien financier nécessaire pour permettre à la vie de suivre son cours.

L'assurance traditionnelle : une solution complète qui s'adapte à vos besoins et qui est assortie de plusieurs choix de **couvertures d'assurance vie entière et temporaire** offertes dans le même contrat, pour vous, les membres de votre famille ou vos associés.



Assurance **temporaire**

Pour répondre à des besoins temporaires d'assurance liés aux événements de la vie, comme assurer votre prêt hypothécaire ou tout autre emprunt personnel, assurer vos frais de subsistance au moment où vous avez des enfants à charge ou garantir l'avenir financier de vos enfants, l'assurance temporaire s'avère une solution avantageuse et abordable.

Assurance **vie entière**

Pour couvrir adéquatement vos besoins permanents d'assurance, comme les legs à vos héritiers, les frais au décès, l'impôt à la succession, assurer la continuité de votre entreprise ou protéger un investissement, une protection d'assurance vie entière adaptée à vos besoins est essentielle.

Si vous recherchez une protection **simple**, évolutive et surtout garantie, vous apprécierez la simplicité de l'assurance traditionnelle : une seule prime, des frais de police valables pour l'ensemble des protections, un contrat flexible et **d'innombrables possibilités adaptées à vos besoins** d'assurance permanents et temporaires.

Pourquoi choisir une assurance **temporaire**?

Les avantages de l'assurance temporaire

Si vos besoins d'assurance s'échelonnent sur 10 ans ou 20 ans, il vous sera possible, une fois le terme écoulé, de renouveler votre protection ou de la transformer en une assurance vie entière sans avoir à présenter de justifications médicales. Votre prime de renouvellement sera donc connue dès le départ.

Les avantages distinctifs de la protection temporaire **Multiterme**

Si vos besoins d'assurance s'échelonnent sur une durée particulière, vous avez accès à des protections dont le terme se situe entre 10 et 40 ans. Vous avez en plus la possibilité d'opter pour une assurance dont le capital peut décroître jusqu'à 50 %. En fait, il s'agit là d'une solution avantageuse pour assurer un prêt à long terme.

Notre gamme de protections temporaires vous permet de bénéficier d'une assurance d'une durée qui correspond exactement à vos besoins. Nos protections temporaires vous charmeront par :

- leurs justes prix;
- leurs primes uniformes et garanties pour toute la durée de votre protection.

Une juste protection, au juste prix, en fonction de vos justes besoins

Si vous désirez conserver votre protection un peu plus longtemps, vous pourriez faire des économies en renouvelant annuellement à la fin du terme choisi.

Pour toutes les protections temporaires

La flexibilité de votre protection vous permet notamment de transformer celle-ci en assurance vie entière si vos besoins changent, et ce, sans justifications médicales.

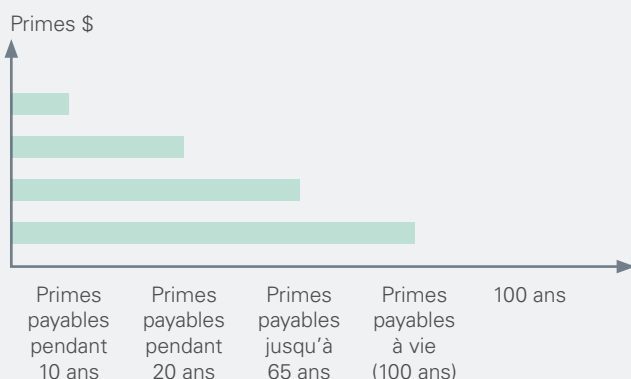
Temporaire — durée de votre choix

Arrêter ou renouveler la protection

Pourquoi choisir une assurance **vie entière**?

L'assurance vie entière vous offre un capital assuré, des primes et des valeurs de rachat **garanties** et vous protège **toute votre vie**.

Pas de surprises, pas de soucis! Pour adapter votre protection à votre budget, vous pouvez choisir de payer des primes selon différents termes :



Quels sont les avantages pour vous?

- Lorsque le terme choisi est écoulé, votre protection est entièrement payée et vous continuez d'être protégé toute votre vie.
- Vous demeurez protégé selon les mêmes conditions même si votre état de santé se détériore.
- L'assurance vie entière comporte des valeurs de rachat qui augmentent avec le temps, ce qui permet l'accumulation d'un fonds pouvant être utilisé au besoin, et ce, à compter de la 11^e année. La valeur de rachat correspond au montant auquel vous auriez droit si vous mettiez fin à votre protection.

Pour protéger l'avenir de vos enfants

Le Duo Vie et Santé – Enfant est spécialement conçu pour les enfants âgés entre 15 jours et 20 ans. Cette solution idéale offre une assurance vie entière en même temps qu'elle prévoit une prestation en cas de maladie grave. Ainsi, non seulement votre enfant bénéficiera d'une assurance vie dotée d'avantages additionnels qui l'accompagnera au cours de sa vie, mais vous pourriez aussi, en cas de besoin, avoir les moyens financiers de quitter temporairement votre emploi et de demeurer aux côtés de votre enfant afin de vous consacrer entièrement à son rétablissement et même acquitter les frais médicaux pour des traitements spécialisés.

Cette protection est offerte jusqu'à la fin de la période de paiement des primes et peut être transformée en protection d'assurance maladie grave permanente une fois votre enfant devenu adulte, sans preuves médicales.

Grâce au paiement accéléré des primes, votre enfant bénéficiera d'un cadeau qu'il saura apprécier lorsqu'il sera adulte, peu importe son état de santé.

De précieux avantages dont votre enfant bénéficiera toute sa vie!

- Pour toutes les protections d'assurance vie entière souscrites entre l'âge de 15 jours et l'âge de 20 ans, nous vous offrons une garantie qui vous permettra d'augmenter votre couverture, sans égard à l'état de santé de votre enfant, et qui s'adaptera aux grandes étapes de sa vie, comme l'obtention d'un diplôme postsecondaire et la naissance ou l'adoption d'un premier enfant.
- De plus, vous épargnez à votre enfant bien des soucis en prenant soin de sa sécurité financière maintenant.

Qu'est-ce que votre assurance vie peut faire pour vous?

Avec l'âge, la vie impose souvent des limites physiques qui se manifestent jusque dans les gestes du quotidien les plus simples. Le temps venu, il vaut mieux avoir prévu les ressources financières nécessaires, car les soins de santé et les services à domicile sont très coûteux.

Qui s'occupera de vous?

Si vous êtes âgé entre 40 et 60 ans, iA Groupe financier vous offre l'assurance vie entière **Vie et Sérénité 65**, qui procure une double garantie :

- la garantie de verser une prestation de décès à vos héritiers;
- la garantie de **vous** verser, en cas de maladie d'Alzheimer, de Parkinson, de paralysie ou de perte d'autonomie, une **rente mensuelle** afin de pouvoir vous offrir l'aide et les soins nécessaires à long terme.

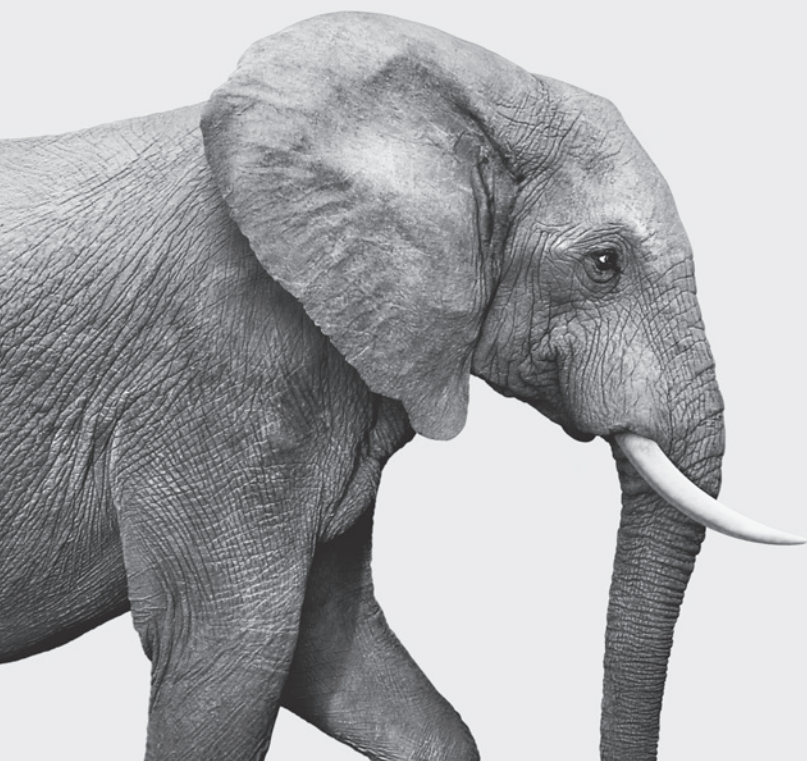
De plus, vous êtes libéré du paiement de vos primes dès le diagnostic.

À votre décès, la prestation reçue par vos héritiers ne sera jamais inférieure à 25 % de votre capital d'assurance vie, même si ce dernier vous a été entièrement versé en raison de votre état de santé.

Ensemble, vous et vos héritiers pouvez donc recevoir jusqu'à 125 % de votre capital assuré! Cet avantage est unique à **Vie et Sérénité 65**.

Une assurance vie qui assure aussi votre autonomie

Vie et Sérénité 65 vous permet, de votre vivant, de profiter de votre capital d'assurance vie. Il est rassurant de savoir que l'on pourra compter sur son assurance vie pour ne pas devenir un fardeau pour ses enfants lorsqu'on ne pourra plus s'occuper de soi.



Parce que vos besoins sont particuliers et qu'ils évoluent, nos produits vous offrent toute la souplesse nécessaire pour satisfaire en tout temps vos exigences. Faites appel aux précieux conseils d'un conseiller en sécurité financière pour analyser vos besoins et vous recommander la meilleure solution.

F13-733(16-09)

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** exerce ses activités.

ia.ca